

**DELIBERATION N° 17/341 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
MODIFIANT LA DELIBERATION N° 16/189 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DU 6
SEPTEMBRE 2016 DECIDANT DE REALISER LE PROJET D'« AMELIORATION DES
TRANSFERTS D'EAU BRUTE
DANS LE SUD-EST DE LA CORSE - REALISATION D'UN SURPRESSEUR ET D'UNE
CANALISATION EN DN 600 MM SUR 5 KM »**

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt six octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2017, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Marie-France BARTOLI, Paul-Marie BARTOLI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Jean BIANCUCCI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Pierre CHAUBON, Christelle COMBETTE, René CORDOLIANI, Muriel FAGNI, Marie-Xavière FILIPPI, Stéphanie GRIMALDI, Lauda GUIDICELLI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Antonia LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Karine MURATI-CHINESI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Thérèse OLIVESI, Antoine OTTAVI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Josette RISTERUCCI, José ROSSI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Marie SIMEONI, Michel STEFANI, Jean TOMA, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-André COLOMBANI à Mme Mattea CASALTA
Mme Françoise NADIZI à Mme Marie-Xavière FILIPPI
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE
M. Ange SANTINI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Juliette PONZEVERA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Dominique BUCCHINI, Christophe CANIONI, Paul GIACOBBI, Maria GUIDICELLI, Delphine ORSONI, François TATTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

MODIFIE, ainsi qu'il suit l'article Premier de la délibération susvisée :

« **DECIDE** de réaliser le projet : « amélioration des transferts d'eau brute dans le Sud-Est de la Corse - réalisation d'un surpresseur et d'une canalisation en DN 600 mm sur 5 km » pour un montant de 3 600 000 HT et **ADOpte** le plan de financement suivant :

Montant HT	Etat / PEI (63 %)	CTC / OEHC (37 %)
3 600 000 €	2 268 000 €	1 332 000 €

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 26 octobre 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI